

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

essonne.fr

Le petit guide du Conseil général



À quoi sert le Conseil général ?

Comment fonctionne-t-il ?

Comment intervient-il
dans votre vie quotidienne ?

C'est pour répondre de manière claire et pratique à toutes vos questions que nous avons créé ce guide.

Naître, grandir, étudier, se déplacer, se cultiver, faire du sport, bien vieillir... Le Conseil général vous accompagne tout au long de votre vie dans de nombreux domaines de votre vie quotidienne.

Chef de file de l'action sociale, le Conseil général accompagne et protège les plus fragiles : les enfants, les familles, les personnes âgées ou handicapées. Solidaire, le Conseil général est à vos côtés, quand vous en avez besoin.

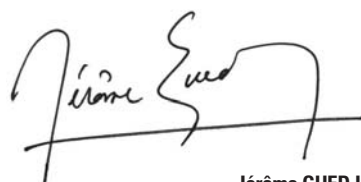
Soucieux de l'avenir des 57 000 collégiens essonniens, le Conseil général crée les conditions de la réussite pour tous en entretenant les bâtiments, en veillant à la qualité de la restauration scolaire et en favorisant l'accès aux technologies de l'information.

Responsable de l'entretien des 1 200 km de routes départementales, le Conseil général agit pour votre sécurité et votre mobilité en modernisant le réseau routier, en développant les circulations douces et en participant au financement des transports collectifs.

Acteur stratégique de l'aménagement du territoire, le Conseil général prépare l'avenir et soutient le développement économique, la recherche et l'innovation au service de la création d'emplois.

Défenseur d'un développement durable et solidaire, le Conseil général améliore l'offre de logement, contribue à la rénovation des quartiers prioritaires, préserve les espaces naturels et sensibles, veille au respect de la biodiversité.

Proches de vous, les 4 300 agents du Conseil général et vos élus s'engagent, avec vous et pour vous, pour l'Essonne qu'on aime.



Jérôme GUEDJ
Président du Conseil général de l'Essonne



Photo: Alexis Banchard

Retrouvez toutes les infos
de votre département sur

essonne.fr

Le Conseil général, que fait-il exactement ?

Vous ne vous en rendez
peut-être pas compte
mais le Conseil général est présent
tous les jours à vos côtés,
dans votre vie quotidienne.

Vos enfants vont au Collège ?
C'est l'affaire du Conseil général.
Vous emmenez vos enfants
au centre de PMI ?
À nouveau, le Conseil général.
Votre mamie touche l'APA ?
Encore le Conseil général...

Les exemples sont
nombreux et très variés.
Pour la plupart,
vous ne les connaissez pas !
Et pourtant...



❖ Action sociale et santé

Aide sociale à l'enfance, aux familles, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, PMI. Adoption, modes d'accueil, assistants familiaux. Vaccination, dépistage, lutte contre le cancer...

❖ Insertion, emploi, logement, lutte contre les exclusions

Dispositif RSA, aide au retour à l'emploi, logement des personnes défavorisées, aide aux jeunes en difficulté...

❖ Vie éducative et formation

Construction et fonctionnement des collèges publics, et, depuis 2004, accueil, restauration, entretien général et technique. Actions éducatives. Espaces publics numériques...

❖ Voirie, transports et déplacements

Construction et entretien des routes, construction de sites propres de transports en commun (SPTC), transports en commun (TransEssonne), réseaux routiers interurbains et transports scolaires...

❖ Culture, patrimoine, tourisme et sport

Domaines de Chamarande et de Méréville, médiathèque et bibliothèques, archives, soutien aux structures culturelles, aux clubs et associations sportives...

❖ Environnement

Élimination et prévention des déchets ménagers, production et distribution d'eau potable, gestion des espaces naturels sensibles (ENS), création d'itinéraires de randonnée, prévention des nuisances sonores et des inondations...

❖ Aide aux communes/politique de la ville

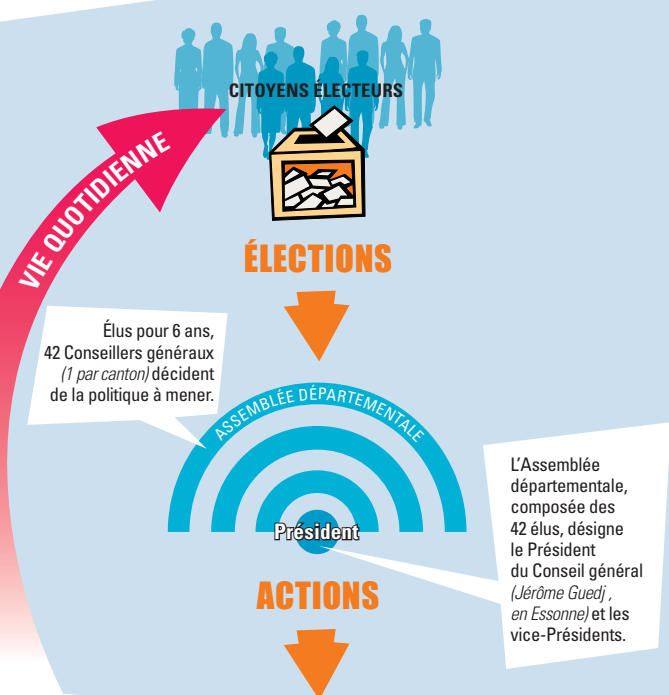
Aide financière, aide à l'équipement, soutien aux quartiers sensibles, coopération intercommunale...

❖ Aménagement et développement durable du territoire

Agenda 21, développement économique local, accueil et aide aux entreprises, équipements ruraux...

❖ Financement du service départemental d'incendie et de secours

Le Conseil général, comment ça marche ?



- | | | | | |
|--|--|---|--|----------------------------|
|
Personnes âgées
Personnes handicapées |
Enfance - Familles
Prévention santé |
Transports publics
Routes |
Insertion sociale
Insertion professionnelle |
Incendie
et secours |
|
Logement
Aides aux communes
et aux quartiers |
Éducation
Collèges |
Culture - Sport
Jeunesse
Coopération internationale |
Recherche - Innovation
et développement
économique |
Environnement |

L'Assemblée aujourd'hui

L'Assemblée départementale est composée de 26 élus de la majorité et 16 élus d'opposition.

Les prochaines élections auront lieu en 2014. Vous votez aux **élections cantonales** et **élisez votre Conseiller général**. Élections peu connues du grand public, elles sont pourtant tout aussi importantes que les autres !

Le saviez-vous ?

Les départements ont la charge des politiques confiées par les lois de décentralisation (aide sociale, voirie, éducation). On appelle ces politiques les **compétences obligatoires**. Cependant, les départements peuvent aussi intervenir au delà de ces compétences obligatoires en fonction des spécificités de leurs territoires et de leurs choix.

C'est ainsi que le Conseil général de l'Essonne a choisi d'**intervenir sur des politiques locales répondant aux besoins spécifiques des Essonniens et du territoire**. C'est le cas notamment en matière culturelle et sportive ou encore pour le logement social ou l'aménagement du territoire. Ce sont les compétences facultatives.

Assistez à la séance publique !

Si vous voulez voir vos élus à la tâche et comprendre leurs choix, vous pouvez assister aux séances publiques de l'Assemblée départementale. Vous aurez ainsi connaissance des débats et serez au cœur de l'actualité de votre territoire, l'Essonne.

Les séances publiques sont ouvertes et accessibles à tous, sans inscription préalable.

Toutes les infos sur
essonne.fr

Assemblée départementale
Rue des Mazières
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 91 91

L'Essonne, elle a tout pour elle !

Un département actif

Près de **50 % d'actifs** contre **45,2 %** au niveau national

Taux de chômage le plus faible en Île-de-France : **6,8 %** (quatrième trimestre 2009)



Un département jeune

Moins de 19 ans : **28 %**
Plus de 60 ans : **16,5 %**

À proximité de Paris

15 km au plus près de Paris
69 km d'autoroutes (A10, A6 et Francilienne)
273 km de routes nationales (N6, N7, N20)
1200 km de routes départementales
3 lignes de RER (B, C, D)
Gare de TGV à Massy et aéroport international d'Orly



45 000 entreprises et
432 000 emplois



Le seul département à avoir 2 pôles de compétitivité à vocation mondiale, System@tic et Medicen, et le 2^e pôle français de recherche scientifique publique.

100 collèges publics
18 universités et grandes écoles

Un quart des étudiants ont un diplôme de l'enseignement supérieur.



16 000 associations
4 700 équipements et sites culturels ou sportifs

1,2 millions d'habitants sur
1 804 km²

658 habitants au km²

42 cantons et
196 communes

Action sociale

Mission prioritaire du Conseil général de l'Essonne, l'action sociale concerne tous les Essonniens ou presque. Le Département met en œuvre des actions de prévention santé pour tous et des dispositifs d'aides sociales pour les personnes les plus fragilisées.

L'Essonne
m'accompagne
tout au long
de ma vie

Faciliter la vie des personnes âgées et handicapées

Ces politiques menées dans l'intérêt des Essonniens les plus fragiles constituent une priorité pour le Conseil général.

Il agit à plusieurs niveaux :

- soutiens financiers,
- aides à domicile,
- places d'hébergement en établissement spécialisé ou en famille d'accueil,
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Prestation de compensation du handicap (PCH),
- soutien des personnes handicapées dans leur vie quotidienne (accessibilité, intégration sociale, etc.),

sont autant d'actions entreprises par le Conseil général.



La Maison départementale des personnes handicapées

+ sur
essonne.fr

Elle est le lieu unique où toute personne handicapée et sa famille est **accueillie, informée et accompagnée** dans sa démarche d'accès aux droits.

93 rue Henry Rochefort - 91000 Évry
Tél. 01 69 91 78 00

Protéger l'enfance et la famille

La prévention et la protection de l'enfance sont au cœur de l'action du Conseil général :

- lutte contre la maltraitance,
- accueils d'urgence,
- délivrance des agréments à l'adoption,
- placement chez des assistantes maternelles,
- création de nouvelles places de crèches...

et bien d'autres actions définissent la politique du Conseil général sur ce domaine.

Actions santé

Pour préserver votre santé, les actions du Conseil général sont nombreuses et variées :

- **soutien au dépistage gratuit** des cancers du sein et de l'intestin,
- dépistage anonyme et gratuit des infections sexuellement transmissibles (Hépatites, Sida),
- **vaccination** de 0 à 20 ans.

L'accueil et le suivi sur les thématiques santé sont assurés grâce aux **62 centres de protection maternelle et infantile** (PMI) et aux **6 centres départementaux de prévention et de santé** (CDPS).

Un département volontaire : l'exemple des chèques taxi

+ sur essonne.fr

Au-delà des compétences obligatoires définies par l'État, les élus du Conseil général décident de la création d'aides supplémentaires telles que les chèques taxi. Ce dispositif, unique en Île-de-France, touche plus de **4000 Essonniens**. Ces derniers peuvent recevoir jusqu'à **250 euros** par an pour faire appel à un artisan taxi (sous conditions).

Sortir de l'exclusion

Accompagnement individualisé, création de lieux conviviaux d'échanges, actions de recrutement, actions de pré-qualification, création d'une plate-forme de services visant à résoudre les problèmes de garde d'enfants ou de mode de déplacements, Fonds départemental d'aide aux jeunes, FSL (Fonds de solidarité pour le logement), Écoles de la 2^e chance. **Là encore le Département est sur tous les fronts pour aider les plus fragiles.**

Écoles de la deuxième chance

+ sur essonne.fr

Situées à Courtabœuf et à Ris-Orangis, elles s'adressent à des jeunes de moins de 26 ans déscolarisés et sans formation. Elles proposent :

- un encadrement personnalisé,
- des stages en entreprise,
- des cours de remise à niveau.

À leur sortie du cursus, la moitié des élèves a trouvé du travail, l'autre moitié s'est engagée dans une formation qualifiante.



Les Maisons départementales des solidarités

Toutes les adresses et + sur essonne.fr

Chacun, au cours de son existence, peut rencontrer des **difficultés** ou se poser des **questions** auxquelles il est difficile de répondre. Présentes sur tout le territoire de l'Essonne et ouvertes à tous, les **Maisons départementales des solidarités** peuvent vous aider. Vous y trouverez des professionnels pour vous accueillir, répondre à vos interrogations et trouver la solution la plus adaptée à votre situation.

Toutes les infos sur essonne.fr

Direction générale adjointe des Solidarités
Hôtel du département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 96 04

Direction générale adjointe de la citoyenneté et la qualité de vie
Hôtel du département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 97 38

VOS ÉLUS :

Marjolaine Rauze
Vice-présidente chargée des solidarités et de la santé

Claire-Lise Campion
Vice-présidente chargée de l'enfance et de la famille et de la mission Sud Essonne

Guy Bonneau
Vice-président chargé de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des nouveaux emplois

Maud Olivier
Vice-présidente chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité



Jeunesse - Éducation

Une priorité forte du Conseil général : assurer les meilleures conditions de réussite des collégiens et favoriser l'autonomie de tous les jeunes Essonnais !

L'Essonne forme la jeunesse !

Actions éducatives : l'une des clés de la réussite

Découvrir l'Europe à travers une visite du parlement européen ou un séjour en Allemagne, développer sa culture scientifique en confrontant la réalité des techniques d'investigations de la police scientifique à la fiction des séries télévisées, devenir acteur de l'évolution de son environnement en rénovant une serre solaire ou en créant un atelier horticole, autant d'actions éducatives qui sont financées chaque année par le Conseil général.

L'Essonne aux 100 collèges !

Pour réussir ses « années collège », il faut être dans un environnement propice à l'apprentissage. Afin de répondre à cette nécessité, le Conseil général a construit 10 nouveaux collèges en 10 ans et a rénové 75% des établissements. Il finance également l'acquisition du mobilier et du matériel informatique. Les personnels techniques des collèges, agents du département, remplissent des missions d'accueil, d'entretien général et de restauration.

D'ici 2012, tous les acteurs des collèges auront accès à l'**Environnement numérique de travail**. Il mettra à la disposition des élèves, des professeurs, des familles, un ensemble d'outils et de services directement accessibles sur Internet à partir de n'importe quel ordinateur ! C'est aussi un outil pour la fin du cartable trop lourd...

Depuis la rentrée 2009, une clé USB, dotée de nombreux outils et ressources, est remise aux élèves de 6^e.

Virtuel mais bien réel

+ sur essonne.fr



Autonomie des jeunes

Le Conseil général a mis en place depuis plusieurs années des dispositifs permettant la responsabilisation des jeunes et **favorisant leur autonomie**. C'est également l'une des clés de leur réussite. Là encore, les actions sont nombreuses :

- La **Carte Jeune 91** est accompagnée d'un chéquier valable chez plus de 400 partenaires. Elle facilite la mobilité des jeunes de 16 à 19 ans, favorise l'accès aux pratiques sportives et culturelles.
- L'**opération Sac ados** aide les 16-20 ans à préparer et à vivre leurs premières vacances sans les parents.
- Une **bourse d'aide à la mobilité** internationale est subventionnée par le département pour faciliter les stages à l'étranger.

Enfin, le Conseil général a adopté une série de mesures destinées à **créer ou à transformer des logements spécialement pour les jeunes**.

Pour bien apprendre, il faut avoir le ventre plein... Pour qu'aucun collégien ne soit privé de repas le midi, le Conseil général met en place un **dispositif d'aide à la restauration**.

21 000 familles bénéficient de cette aide en Essonne.

Cantines scolaires

+ sur essonne.fr

Toutes les infos sur essonne.fr

Direction de l'éducation et des collèges

Immeuble Centre Évry
1 place Mendès France
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 97 98

Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Tour Lorraine
6-8 rue Prométhée
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 93 56

VOS ÉLUS :

David Ros

Vice-président chargé de l'économie de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et des relations internationales

Patrice Sac

Président délégué chargé de l'éducation et des collèges

Bruno Piriou

Vice-président chargé de la jeunesse et de la citoyenneté

Transports

Développer des alternatives à la voiture particulière est une nécessité absolue dans laquelle le Département s'engage fortement. Mais comme la « révolution des transports » ne se fera pas en 1 jour, cela ne l'empêche pas de sécuriser et faciliter tous les modes de déplacements. Démonstrations.

En Essonne
ça avance !

Des transports en commun attractifs

Pour que les transports collectifs concurrencent la voiture, ils doivent être toujours plus adaptés aux besoins quotidiens. Sur le réseau départemental (TransEssonne), l'accent est mis sur la sécurité, le confort et l'information mais plus encore sur la disponibilité, les temps de parcours et la fiabilité.

En parallèle, le Conseil général participe à la **création de lignes de bus en site propre** et d'un **tram-train**, au **prolongement de lignes de tramway*** et à la **rénovation de gares**, comme celle de Massy. Par ailleurs, le Conseil général participe au plan d'urgence pour l'amélioration des lignes C et D mis en œuvre par le STIF et la Région.

Dans toutes ces actions en faveur des déplacements, le Conseil général veille également à garantir leur accès aux personnes à mobilité réduite.

* Tramway pouvant circuler sur rails comme sur route.



Amélioration du réseau routier

Le Conseil général **entretient, modernise et développe le réseau routier** des 1200 km de routes départementales dans un souci de confort et de sécurité mais aussi d'aménagements durables : aménagement des carrefours, des entrées de villes, suppression des passages à niveaux, création des voies de circulation douces pour les piétons et les vélos... **Il accorde de nombreuses subventions aux communes pour rénover leur voirie.**

Depuis l'été 2009, les automobilistes peuvent à nouveau emprunter la **RD 19**, désormais passée en **2 X 2 voies**. Le chantier a été financé par le Conseil général à plus de 50 %. Au printemps 2010, 10 km de voies de circulations douces (piétons et vélos) seront également ouverts.

RD19
une circulation plus sûre, plus fluide et plus durable

Massy/Évry en 32 minutes : c'est l'objectif du futur **Tram-train**, voulu par le Conseil général de l'Essonne. Il dynamisera le département en reliant les deux grands pôles économiques. Combinant, le tram et le train, il nécessite une infrastructure (gare, voies, etc.) moins lourde et moins chère que le train. Entrée en service prévue en 2017.

Tram-train
le mode de déplacement du futur

Toutes les infos sur
essonne.fr

Direction des déplacements
Immeuble France Essonne
1 rue Édouard Branly
91012 Évry cedex
Tel. 01 60 91 92 72

VOS ÉLUS :

Francis Chouat, *Vice-président chargé de l'aménagement et du développement des territoires, des transports, de l'emploi et des politiques contractuelles*

Pascal Fournier, *Vice-président chargé des équipements publics et des infrastructures routières*

Développement économique

En faisant le choix de l'innovation technologique et de la recherche pour favoriser le développement des entreprises, le Conseil général relève le défi de la création et du développement de l'emploi.

L'Essonne en course pour le titre de plus **grand labo** d'Europe !

Les grands projets dessinent l'avenir !

Le Conseil général soutient des grands projets qui préparent l'avenir de l'Essonne. Elle s'est dotée pour cela d'outils comme « **Essonne 2020** », document qui définit les grandes orientations de développement pour les années à venir ou encore le **livre blanc sur « l'Arc Sud francilien de l'innovation »**, document stratégique qui expose les atouts et le potentiel de l'Essonne. Tout ce travail a permis à l'Essonne de faire entendre sa voix dans le projet du « **Grand Paris** » et d'y occuper ainsi une place essentielle.

La création d'emplois

Le Conseil général favorise la **création d'emplois** en encourageant l'implantation des entreprises. L'Essonne est l'un des départements franciliens avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. Le soutien à la réalisation et à l'extension de pépinières d'entreprises, la création du réseau Créer et Reprendre une Entreprise en Essonne (CREE), les partenariats avec l'Agence pour l'économie en Essonne, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers, ou encore les subventions accordées aux plateformes d'initiatives locales sont quelques unes des actions concrètes menées par le Département en faveur de la création d'emplois.



L'innovation

En Essonne, trois sites sont à la pointe de l'innovation et de la recherche :

- **Neurospin**, centre mondial spécialisé dans l'étude du cerveau,
- **Synchrotron Soleil**, accélérateur d'électrons de portée internationale qui perce le cœur de la matière,
- **Digitéo Labs**, premier parc de recherche en France consacré aux sciences et technologies de l'information et de la communication.

À côté de ces structures de pointe, le Conseil général soutient le **Genopole**® (60 entreprises, 23 laboratoires, 2000 emplois) ainsi que des laboratoires, des organismes de recherche et 2 universités.

L'Essonne dispose également de 2 pôles mondiaux de compétitivité avec :

- **Medicen Paris Région** (consacré à l'innovation thérapeutique, les sciences du vivant et la santé),
 - **System@tic Paris Région** (spécialisé dans la conception et la réalisation de logiciels et systèmes complexes).
- Enfin, l'Essonne compte également un pôle de compétitivité national, Astech.

Les secteurs privilégiés sont la génomique, l'optique, les logiciels et les éco-activités, secteurs dans lesquels l'Essonne s'affirme comme leader.

L'Essonne est aujourd'hui le deuxième département de France en matière de recherche publique.

Toutes les infos sur
essonne.fr

Direction générale adjointe de l'aménagement et du développement des territoires

Hôtel du département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 91 10

VOS ÉLUS :

Francis Chouat
Vice-président chargé de l'aménagement et du développement des territoires, des transports, de l'emploi et des politiques contractuelles

David Ros
Vice-président chargé de l'économie de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et des relations internationales

Viure ensemble

Réduire les inégalités, accroître et améliorer l'offre de logement, favoriser l'emploi, l'accès de tous à la culture et aux sports, préserver l'environnement, tels sont les engagements du Conseil général pour améliorer les conditions de vie des Essonniens. Tous ces objectifs réunis participent à un développement durable et solidaire.

Essonne
= **Qualité
de vie**

L'Agenda 21 de l'Essonne : de quoi s'agit-il ?

Un « Agenda 21 » désigne un plan d'actions en faveur du **développement durable**, en terme de préservation de l'environnement, du bien-être des populations, etc. Il s'agit du calendrier (« Agenda ») de sauvegarde de la planète pour le 21^e siècle (« 21 »). Après une large consultation publique, le Conseil général a voté et mis en œuvre à partir de 2003, son Agenda 21 qui comportait **120 engagements** dans tous les domaines de son action. Il était alors précurseur. Depuis 2008, l'Agenda 21 est entré dans sa **deuxième étape** : le Conseil général devient le fédérateur des volontés du département pour poursuivre l'action.

Plus de 120 partenaires sont déjà parties prenantes de cette démarche.



Un environnement préservé

Le Conseil général contribue à la **préservation de l'environnement naturel** : prévention de la prolifération des pollutions (sonores, atmosphériques...) et des déchets, aide au maintien de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau et de sa distribution, anticipation du risque d'inondation, protection des « espaces naturels sensibles », soutien aux communes, aux communautés de communes, aux associations...

Plus de logements au cœur de villes rénovées

L'intervention du Conseil général dans ce secteur, bien qu'elle ne soit pas une compétence obligatoire, témoigne de son choix de la solidarité et de la proximité. Il contribue ainsi à la construction, à la rénovation des logements sociaux, au désenclavement, à la restructuration et à l'animation des quartiers ainsi qu'à la réalisation d'équipements de proximité. Il veille à établir la mixité sociale sur l'ensemble du territoire. Les Essonniens en situation de **difficultés financières** peuvent bénéficier d'aides au logement : c'est le rôle du **Fonds de solidarité logement** (FSL).

Soutenir l'action culturelle et sportive

C'est aussi par son engagement fort en faveur des associations du département que le Conseil général contribue à améliorer la vie des Essonniens. Par son soutien à la création et par son aide aux lieux de diffusion, il renforce notamment les pratiques artistiques. Il veille à la préservation et à la valorisation du patrimoine, grâce au travail des archives départementales et à l'ouverture au public de lieux départementaux comme les Domaines de **Méréville, Montauger et Chamarande**, ou la **Maison-atelier du peintre Foujita**. Le Musée français de la Photographie propose au public une collection permanente retraçant l'histoire de la photographie et des expositions temporaires thématiques. **Une partie des collections est déjà accessible sous forme numérisée sur son nouveau site Internet, museedelaphoto.fr**



La culture accessible à tous

+ sur essonne.fr

Avec la volonté d'offrir une culture accessible à tous, le Conseil général offre une programmation culturelle et de loisirs dense : festival du cinéma européen « Cinésonne », journées du patrimoine, Bibliothèque départementale...

Le **Domaine départemental de Chamarande** propose concerts, expositions et spectacles gratuits pour tous, tout au long de l'année.

Enfin, le Conseil général s'est engagé à assurer le développement de la **pratique sportive** avec pour objectif de permettre à tous d'y accéder : aides aux **909 associations sportives**, soutien au sport scolaire, partenariats avec les clubs de haut niveau, accompagnement des comités sportifs départementaux pour financer, par exemple, des animations dans les quartiers ou pour les publics handicapés...

Le Département assure également le suivi médical des sportifs essonniers via le Pôle départemental de médecine du sport qui remplit également une mission d'information sur le sport et la santé vers tous les publics.

Toutes les infos sur essonne.fr

Direction de l'Environnement
Immeuble Centre Évry
1 place Mendès France
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 97 15

Délégation au développement durable et solidaire
Hôtel du département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 94 41

Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Cf. page 15

Direction de la culture
Hôtel du département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 93 52

VOS ÉLUS :

Claire Robillard
Vice-présidente chargée du développement durable et solidaire de l'environnement, de l'agriculture

Michel Pouzol
Vice-président chargé de la culture, du sport, de la vie associative et de la coopération décentralisée

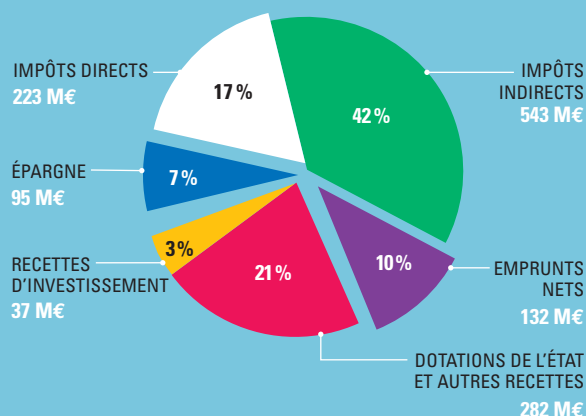
Frédéric Petitta
Vice-président chargé du logement et de l'habitat

Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté
Tour Malte / 6-8 rue Prométhée
91012 Évry cedex
Tél. 01 60 91 16 34

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

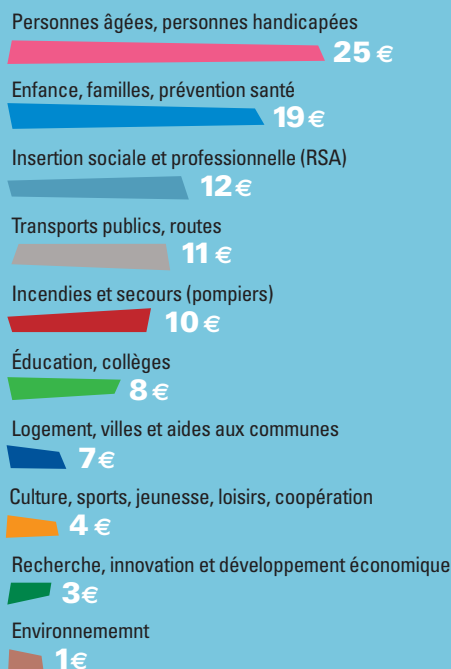
Budget 2011

D'où vient l'argent ?



À quoi sert l'argent ?

Sur 100 euros



Tout ce que vous avez toujours
voulu savoir sur l'Essonne
sans jamais le trouver est sur

essonne.fr



b ID-industry on es as es essonne

Conseil général
Boulevard de France
91000 Évry
Tél. 01 60 91 91 91

